



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance ordinaire du : 23 avril 2026	Délibération n° 2026-04-23/03
-------------------------------------	-------------------------------

Le 23 avril 2026 à 18h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Président le 17 avril s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Nicolas NAUDET.

Administrateurs en exercice : 15

Date de convocation : 17/04/2026

ETAIENT PRESENTS : M. NAUDET, MME PAPIN, MME PAVLOVIC, M. DESRIVIERES, MME KRAWCZYK, MME MASSOT-PELLET, MME SEDRANI, MME BLANC, MME MINOUX, M. CROP, M. PILLET

PRESENTS PAR PROCURATION : MME DE SIMONE

ABSENTS EXCUSES : MME ADELAÏDE, M. AMEDEO, MME BOISMARTEL

ABSENTS (...) :

SECRETAIRE : MME BELON

OBJET : Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2026

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2312-1,

VU la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite « loi NOTRe », et notamment son article 107,

CONSIDERANT que les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs de 3500 habitants et plus,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

CONSIDERANT que le débat d'orientation budgétaire doit avoir lieu dans les deux mois précédents l'examen du budget,

CONSIDERANT que ce rapport doit comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs et préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations **des avantages en nature** et du temps de travail.

VU la note explicative de synthèse,

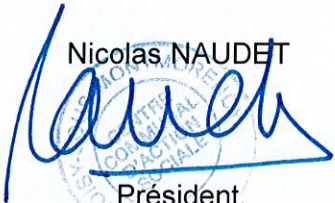
VU le Rapport d'Orientation Budgétaire,

Accusé de réception en préfecture
005-219505889-20260428-DEL2026-04-23-3-DE
Date de réception en préfecture : 28/04/2026

APRES EN AVOIR DELIBERE :

A l'unanimité,

PREND ACTE de la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2026, sur la base du rapport annexé à la délibération.


Nicolas NAUDET
Président,
Centre Communal d'Action Sociale

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : 28.04.2026

Mis en ligne et/ou notifié le : 28.04.2026

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le 28.04.2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de u « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20260428-DEL2026-04-23-3-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026